



Travaux Fédératifs 1 et 2
Échanges au sujet de la Charte de la FNAREN
et
Amendement du texte « Projet de la FNAREN »

Deux temps seront consacrés aux travaux fédératifs le **mercredi 26 mai**

Petit rappel historique : Les deux textes (Charte et Projet de la FNAREN qui concernent les travaux fédératifs) ont été préparés par la commission vie fédérative lors des précédents CA à partir du dernier texte voté au congrès de Limoges en 2019 et intitulé « Projet de la FNAREN 2019-2020 »

Le travail de la commission a consisté à réorganiser le contenu du Projet 2019-2020 dans deux documents distincts :

- 1] une Charte énonçant les valeurs, les missions et l'organisation de la FNAREN.
- 2] un Projet en trois parties :
 - Questions d'actualité et positionnement de la FNAREN
 - Projet Annuel
 - Projet Triennal

Travaux Fédératifs 1 : Échanges au sujet de la Charte de la FNAREN

La commission vie fédérative a finalisé la Charte lors du CA de septembre 2020. Elle a été validée lors du CA de mars. Dans cette perspective, elle vous a été communiquée le 4 janvier afin que Les AREN puissent en prendre connaissance et en discuter. Vous la trouverez à nouveau en pièce jointe.

Lors du colloque de la FNAREN, un temps est prévu le **mercredi 26 mai de 11h00 à 12h30** pour permettre aux AREN de partager leurs réflexions et d'en débattre en plénière.

La Charte sera soumise au vote en l'état lors de l'AG du jeudi 27 mai. Les AREN ne pourront donc pas l'amender cette année car il a semblé important aux membres du CA de prendre le temps de *“revisiter ensemble ce qui constitue le cœur du métier, de penser une approche, une démarche, une posture, et des pratiques, soutenues par des valeurs et une éthique humaniste.”* (cf. argumentaire de notre colloque).

Travaux Fédératifs 2 : Amendement du texte « Projet de la FNAREN »

Lors du colloque de la FNAREN, un temps de présentation et de débat des amendements au Projet est prévu **le mercredi 26 mai de 14h00 à 15h30**.

Chaque AREN pourra présenter et argumenter oralement son ou ses amendements. Tous les amendements seront ensuite soumis au vote lors de l'AG du 27.

Pour rappel, les 3 parties du Projet telles qu'elles vous ont été présentées lors du courriel du 21 janvier 2021 :

- Questions d'actualité et position de la FNAREN : Il s'agit de faire un état des lieux des **sujets et des problématiques concernant les RASED et les rééducateurs mais aussi concernant l'actualité de l'année précédente, et face auxquels la FNAREN affirme ses positions.**

- Projet annuel : Il s'appuie sur des **projets d'actions et d'initiatives pour l'année à venir afin de répondre concrètement aux questions d'actualité soulevées dans la partie 1 du texte et déclinés aux niveaux national et/ou local.** Cette partie concerne également **le congrès et les publications** (ex de thèmes possibles pour EE en fonction des questions d'actualité, ou choix d'un thème pour un prochain congrès).

- Projet triennal : Il doit servir de support à des **projets à long terme** (ex : projet des assises de la clinique, la FNAREN comme organisme de formation...).

Afin de pouvoir organiser ce temps de travaux fédératifs, le CA demande aux AREN de lui faire parvenir en amont le/les amendement(s), l'/les argumentation(s) ainsi que le/les endroit(s) du Projet où l'AREN souhaite que le/les amendements soi(en)t inséré(s).

Pour vous guider dans vos propositions d'amendements du projet FNAREN 2021/2022, l'idée est **de partir de l'actualité et/ou d'un constat (local et/ou national) pour proposer des actions.**

Soyons présentes.ts en distanciel pour que puissent exister ces temps importants pour la vie démocratique de la FNAREN !



Ateliers de pratique professionnelle

Le vendredi 28 mai de 14h00 à 15h30

Vous avez été nombreux à nous soumettre des questions de pratique professionnelle, via votre administratrice.teur, pour le temps « Ateliers de pratique professionnelle » du colloque. Nous vous remercions pour votre implication et votre engagement.

Suite au vote du dernier CA (14 et 15 mars), 5 questions ont été choisies.

Les adhérents se répartiront dans 5 groupes de réflexion. L'inscription se fera en même temps que l'inscription au colloque via la plateforme « Framaforms ».

- 1- Comment garder notre identité de rééducateur.trice / enseignant.e spécialisé.e à dominante rééducative / relationnelle face à la confusion et l'indifférenciation des différents parcours de formation spécialisée ?
- 2- Comment le RASED peut-il s'inscrire face aux situations d'urgence ? Comment travaille-t-on, quels outils, quels types de réponses ? Quels documents demander ?
- 3- Quelles peuvent être nos actions et notre rôle dans le climat scolaire d'une école, d'une classe ?
- 4- Comment le rééducateur.trice/l'enseignant.e spécialisé.e à dominante relationnelle se positionne-t-il / t-elle au milieu des nouveaux dispositifs créés pour l'école inclusive et comment s'articule son travail avec les : EMAS (Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation des élèves en situation de handicap), enseignants.tes missionnés.ées sur Pôle Ressource (EMPR) « Difficultés de comportement » ou le DAEP (Dispositif d'Aide aux Équipes Pédagogiques), PIAL, conseillers pédagogiques - inclusion... ?
- 5- Qu'attend-on du rééducateur en tant que personne ressource ? Comment se positionne-t-il ?

Venez participer à ces ateliers fédératifs seul.le ou avec votre AREN
pour continuer à penser ensemble notre métier.

Ces groupes sont des vrais temps de formation et d'échange.

C'est par votre présence et votre parole que vient toute la richesse des ces temps.